Nations Unies S/PV.5695



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5695e séance

Jeudi 14 juin 2007, à 12 h 15
New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Dye
	Chine	M. Du Xiacong
	Congo	M. Nsemi
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. De Rivière
	Ghana	M. Appreku
	Indonésie	M. Suryo-di-Puro
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Henzab
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation en Somalie

07-38272 (F)



La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohamed (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère ses précédentes résolutions et les déclarations de son président concernant la Somalie, en particulier sa résolution 1744 (2007) et la déclaration parue sous la cote S/PRST/2007/13 qu'il a adoptée le 30 avril 2007.

Le Conseil réaffirme son appui au Congrès de réconciliation nationale, dans lequel il voit le ressort du dialogue politique et de la réconciliation dont la Somalie a si grand besoin. Il demande en outre au Gouvernement fédéral de transition et au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation de veiller à ce que le Congrès se réunisse dès que possible. Il se félicite des efforts déployés par les États Membres et les partenaires en vue d'appuyer la convocation rapide du Congrès et demande que ces efforts soient intensifiés. Le Conseil souligne combien il importe que le Congrès se penche de façon globale et significative sur les questions de la réconciliation politique, notamment la représentation dans les institutions fédérales de transition; et convienne d'une feuille de route pour la suite du processus politique de transition, conformément à la Charte fédérale de transition et comme prévu dans la Feuille de route du 14 mars 2007 pour la gouvernance, le dialogue national et la réconciliation en Somalie.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la série d'attaques menées récemment par des éléments extrémistes en Somalie, notamment le recours de plus en plus fréquent à des engins explosifs, et condamne toutes les tentatives d'utilisation de la violence en vue de compromettre le processus politique et d'empêcher la convocation rapide du Congrès de réconciliation nationale. Il appelle tous les États Membres à cesser immédiatement d'appuyer les éléments extrémistes ou ceux qui cherchent à entraver les progrès accomplis par la violence, et à soutenir les efforts entrepris pour instaurer un dialogue politique ouvert à tous. Il se déclare à nouveau prêt, comme il l'a affirmé dans sa résolution 1744 (2007), à envisager de prendre des mesures à l'encontre de ceux qui font obstacle au processus politique et menacent les institutions fédérales de transition.

Le Conseil condamne l'attentat commis contre le Premier Ministre le 3 juin 2007 ainsi que l'attaque perpétrée à Mogadiscio le 16 mai 2007 contre les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et il exprime sa profonde sympathie aux familles des victimes.

Le Conseil salue les efforts des forces ougandaises actuellement déployées à Mogadiscio dans le cadre de l'AMISOM ainsi que la contribution inestimable que l'Ouganda apporte à la recherche de la paix et de la stabilité en Somalie. Il demande à nouveau aux États membres de l'Union africaine de contribuer des contingents à l'AMISOM et aux autres États et partenaires d'apporter un appui financier, technique et logistique à cette entreprise.

Le Conseil souligne la nécessité urgente d'établir un plan d'action en vue d'une éventuelle mission des Nations Unies en Somalie, qui serait déployée s'il décidait d'autoriser une telle mission. Il attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit lui présenter d'ici à la mi-juin sur les progrès accomplis à cet égard.

Le Conseil souligne encore une fois la nécessité de redoubler d'efforts pour acheminer une aide humanitaire d'urgence en Somalie, y compris l'assistance nécessaire aux centaines de milliers de personnes déplacées, prie instamment les États Membres d'appuyer généreusement ces opérations et exige que toutes les parties assurent un accès sans entrave à l'aide humanitaire. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/19.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.